



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 025-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.45

Déposée le : 04.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Kocher Hirt (Worben, PS) (porte-parole)
Gasser (Ostermundigen, PVL)
Pätzen (Bern, Les VERT-E-S)
Eigenmann (Bern, Le Centre)
Leuenberger (Uettiligen, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 07.03.2024

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Maintien et étoffement des offres ambulatoires et intermédiaires telles que Recovery College Bern et Freizeitzentrum metro, des places de formation et des places de travail protégées

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de garantir pour l'année en cours, à l'aide d'un crédit supplémentaire, le maintien des deux offres préventives que sont le Recovery College Bern (RCB) et le centre de loisirs Freizeitzentrum metro ;
2. de garantir des perspectives d'avenir aux deux nouveaux organismes responsables au moyen d'un contrat de prestation ;
3. de garantir les places de formation au sein du Freizeitzentrum metro ;
4. d'élaborer une solution pour pouvoir continuer d'offrir des places de travail au sein de l'atelier Holzplatz, en impliquant pour ce faire les associations de personnes en situation de handicap afin de garantir les intérêts des personnes concernées ;
5. d'encourager financièrement, dans le prochain BU/PIMF et au-delà, l'innovation et le développement d'offres ambulatoires dans le domaine des soins psychiatriques ainsi que les solutions intermédiaires pour les offres psychosociales (prévention, p. ex. organisation des loisirs).

Développement :

Pour des raisons financières, les SPU suppriment des postes dans le service social et arrêtent de soutenir le RCB. En outre, le Freizeitzentrum metro et l'atelier Holzplatz doivent également fermer pour des questions de coûts.

Une solution de rechange a été trouvée pour les places de travail protégées de l'atelier Holzplatz, mais au prix d'une forte baisse de la qualité pour les personnes concernées.

Cette suppression d'offres lance un signal négatif à l'opinion publique, aux patientes et patients en particulier, et aux soins psychiatriques, car elle se fonde sur des réflexions purement économiques et ne prend ni la nécessité ni les besoins en considération. Or, un raisonnement financier est beaucoup trop réducteur.

En effet, avec la suppression des services sociaux, du Freizeitzentrum metro et du RCB, les personnes atteintes de graves maladies psychiques sont privées de points de contact spécialisés qui prennent en compte l'environnement social des patientes et patients et, partant, d'une aide indispensable à leur stabilisation. Cette mesure est donc peu efficace, puisque ces patientes et patients, qui font des séjours réguliers en clinique, n'ont plus la personne relais qu'ils avaient au service social. Dès lors, on assiste alors à une déperdition des connaissances du contexte psychosocial de la personne lors de sa réadmission en clinique.

Les offres qui contribuent à un environnement social d'apprentissage constructif et aident à structurer la journée ne sont plus disponibles. De précieuses connaissances sont perdues, avec pour corollaire des compétences qui se chevauchent, plus de travail pour le personnel et de surcroît une diminution radicale de la qualité au détriment des personnes souffrant d'une maladie psychique et de leurs proches.

Par ailleurs, la suppression entraîne une perte d'attractivité pour les places de travail, aussi bien dans le domaine du travail social que dans le domaine médical et des soins. Les SPU ont ainsi encore plus de peine à couvrir le besoin en personnel qualifié.

Cette situation est appelée à s'aggraver encore davantage avec la perte de places de formation due à la suppression des offres.

Aujourd'hui déjà, les lacunes et les problèmes financiers sont considérables, en particulier dans le domaine des offres ambulatoires. Ces difficultés entraînent des séjours hospitaliers onéreux qui pourraient être évités. Il est donc approprié que le canton soutienne financièrement les offres qui ont fait leurs preuves, telles que le RCB, le Freizeitzentrum metro ou l'atelier Holzplatz.

À présent, l'heure est à la réorganisation autour de nouveaux organismes responsables des offres qui ne sont plus financées par les SPU : le RCB est déjà organisé en association et la fondation d'une association pour le Freizeitzentrum metro ne saurait tarder. Afin qu'elles puissent démarrer et poursuivre leur entreprise, ces associations ont besoin d'une dotation financière.

Motivation de l'urgence : la situation qui prévaut dans le domaine des soins se rapportant à la santé psychique est déjà précaire en soi, et la suppression de ces offres par les SPU risque d'entraîner un ricochet d'effets négatifs : une nouvelle péjoration considérable de la qualité et un énorme volume de travail supplémentaire pour le personnel des domaines stationnaires et ambulatoires déjà surmené.

Destinataire
– Grand Conseil